

No 31.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 15 OCTOBRE 1919.

PRIÈRES.

M. l'Orateur donne à la Chambre communication de la lettre suivante qu'il a reçue:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,
CANADA.

OTTAWA, 15 octobre 1919.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Juge en Chef du Canada, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra dans la salle des séances du Sénat, cette après-midi à 4.30 pour y donner la sanction royale à certains bills.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre dévoué serviteur,

JAMES F. CROWDY,
Pour le secrétaire du Gouverneur général.

A l'Honorable
ORATEUR de la Chambre des Communes,
Ottawa.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a donné instructions au greffier de la Couronne en Chancellerie d'émettre un nouveau mandat d'élection pour le district électoral de Kamouraska, en conséquence de la résignation de son député actuel.

M. Rowell, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Copie du décret du conseil, C.P. 1961, du 29 septembre 1919, nommant un Conseil consultatif afin de se conformer aux exigences de la Loi des remèdes brevetés (*proprietary*), chapitre 66, 9-10 George V.

Et aussi,—Copie du décret du conseil, C.P. 2079, du 8 octobre 1919, nommant les membres du conseil d'hygiène du Canada, conformément aux prescriptions de l'article 6, chapitre 24, George V, "Loi concernant le ministère de l'Hygiène publique."

M. Sifton, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre du 18 septembre 1919,—Etat indiquant:—